



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025 A 20H00

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/08/2025

Présents :

M. ARNAULT Guillaume, Mme CLERAC Delphine, Mme DOUTEAU Claudine, M. DUCHESNE Jean-Jacques, M. FRADIN Patrick, M. FROGER François, Mme GOUMY Maria, M. JAMAIN Bernard, M. LARGEAU Jean-Michel, M. PIRODEAU Pierre, Mme SEPIERE Sylvie, Mme TISSERONT Patricia

Procuration(s) :

Mme JUTEAU-RABUSSEAU Vanessa donne pouvoir à M. FROGER François

Absent(s) :

Mme JUTEAU-RABUSSEAU Vanessa, M. PLOUZEAU Yoann, M. POINT Damien

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme CLERAC Delphine

Président de séance : M. JAMAIN Bernard

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 17 JUILLET 2025

► **Vote : Unanimité des membres présents**

1. Achat terrain de M. et Mme DE CORTA suite division parcellaire AB 261 d'une superficie de 2 245 m²

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la commune a fait procéder à la division parcellaire de la propriété de M. et Mme DE CORTA, parcelle AB 254 qui devient après le bornage la parcelle AB 260 et AB 261

La commune se porte acquéreur de la parcelle AB 261 d'une superficie de 2 245 m².

Après en avoir délibéré le conseil :

- **décide** l'acquisition de la parcelle AB 261 de 2 245 m² au prix de 3€ le m² soit un montant total de 6 735 €
- **accepte** que les frais de bornage soient à la charge de la commune pour un montant HT de 1 165.60 €
- **Accepte** que les frais de notaires soient à la charge de la commune.
- **charge** monsieur le maire de signer tous documents relatifs à ce dossier

► VOTE : Adoptée à l'unanimité

2. Convention de projet de rénovation d'un bâtiment existant et création de 3 logements entre Syndicat ENERGIES VIENNE et la Commune

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le Syndicat Energies Vienne a terminé l'analyse du dossier pour la rénovation et création de 3 logements locatifs au 4 rue des Nouzilles.

Le Syndicat Energies Vienne propose à la commune un accompagnement financier pour la mise en œuvre de la création de 3 logement qui s'établit ainsi :

- une aide à l'investissement de 123 761 € HT
- une avance remboursable de 371 282 € HT sur 25 ans avec un premier remboursement en 2028. Montant annuel 14 851.28 €.

Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil

1. **accepte l'aide à l'investissement de 123 761 € HT et l'avance remboursable de 371 282 € HT sur 25 ans**
2. **autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout acte lié à la présente décision**

► VOTE : Adoptée à l'unanimité

3. Décision modificative du budget

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de faire une DM du Budget en section de fonctionnement. Il en résulte ce qui suit :

DEPENSES	MONTANT
61524 (11) Bois et Forêts	- 374.88 €
673 (67) annulation titres exercice antérieur	+374.88 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- adoptent la Décision Modificative n°1
- autorise Monsieur à effectuer les écritures nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4. Convention adhésion Agence des Territoires de la Vienne

Monsieur le maire expose que la convention d'adhésion entre la commune et l'agence des territoires de la vienne a été mises à jour afin d'intégrer notamment de nouveaux services.

Afin de continuer à bénéficier des services de l'AT, il convient de renouveler l'adhésion qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré le conseil :

- **Adopte** la convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5. cases bloc lego pour aménagement atelier

Monsieur le maire expose aux membres du conseil de la nécessité d'aménager des cases pour les services technique afin d'entreposer les différents matériaux et sécuriser les lieux.

Il donne lecture d'un devis de l'entreprise PREFA BRESSUIRAIS pour un montant HT de 8 254.00 €

Après en avoir délibéré le conseil :

- **Approuve** le devis pour un montant HT de 8 254.00 €
- **Autorise** monsieur le Maire à signer le devis
- **Charge** Monsieur le maire de l'exécution de la présente décision

Le Secrétaire de
séance,

CLERAC Delphine



Fait à CHALAIS
Le Maire,

JAMAIN Bernard

